



CONTRAT D'ENTRETIEN Poêle à Granulés & Poêle à Bois



- 1) *Programmez votre rendez-vous pour l'entretien de votre poêle au 06 59 94 29 52.*
2) *Remettez ce contrat d'entretien complété et signé à notre Technicien le jour de votre 1^{er} entretien.*
3) *PUIS, tous les ans pensez à prendre contact avec nous afin de programmer votre entretien annuel.*

Entre :

Le Technicien de maintenance poêle à granulés et à bois

Cheminées Bréhant

23 domaine de la Musse – 44170 Jans

☎ : 06 59 94 29 52

chemineesbrehant@gmail.com

Technicien de maintenance recommandé par RIKA France

SIRET 44947783500028

Et :

Nom du propriétaire : Prénom :

Adresse d'installation, Rue :

Code postal : Ville :

N° Téléphone : 2ème N° Téléphone :

Email :

Commentaires :

Mon poêle (☒ cochez la case correspondante) : ☐ Poêle à Granulés ☐ Poêle Mixte Induo ☐ Poêle à Bois

Date d'installation :

Modèle : N° de série : Coloris :

Les prestations que vous souhaitez voir comprises dans le contrat d'entretien sont :

(cochez la ou les cases correspondantes en fonction du type de votre poêle) :

	Prestations	Montant *	Zone à cocher ☒
Poêle à Granulés	Ramonage	60,00 € TTC	☐
	Entretien poêle	115,00 € TTC	☐
Poêle Mixte Induo	Ramonage	60,00 € TTC	☐
	Entretien poêle	135,00 € TTC	☐
Poêle à Bois	Ramonage par le haut du conduit	75,00 € TTC	☐
	Ramonage par le bas du conduit	60,00 € TTC	☐

* Les tarifs mentionnés sont à titre indicatif pour l'année en cours.

Pour les années suivantes, consulter les tarifs actualisés sur notre site : www.chemineesbrehant.com

Conditions Générales au contrat d'entretien pour LES POELES A GRANULES & LES POELES A BOIS

En outre, les risques éventuels qui pourraient découler des interventions de la société Cheminées Bréhant et qui relèveraient directement de sa responsabilité, sont couverts par une assurance professionnelle.

Une visite d'entretien devra être effectuée chaque année.

À NOTER :

- 1 - **Le contrat d'entretien comprend uniquement 1 visite annuelle contractuelle de contrôle technique et de l'installation.**
Les dépannages ne font pas partie du présent contrat, qui ne comprend que la maintenance préventive.
- 2 - **Le client permettra au Technicien des Cheminées Bréhant d'intervenir dans les meilleures conditions** en lui laissant un libre accès au matériel et un espace suffisant, nécessaire à l'exécution des travaux de maintenance.
➤ **Dans le cas où le Technicien ne pourrait pas avoir accès au poêle, le déplacement sera facturé.**
- 3 - **L'appareil devra impérativement être froid**
➤ **Dans le cas où le poêle ne serait pas froid à l'arrivée du Technicien, le déplacement sera facturé.**
- 4 - **En cas d'intervention d'un Technicien des Cheminées Bréhant sur appel du client pour des prestations sortant du contrat d'entretien et du cadre de la garantie, il sera appliqué le barème de facturation suivant :**
 - Déplacement < à 50 kms du lieu d'achat : 60,00 € TTC
 - Déplacement > à 50 kms du lieu d'achat : 80,00 € TTC
 - La main d'œuvre nécessaire au remplacement de pièces défectueuses sera offerte gracieusement.
 - Fournitures et pièces de rechange : Prix suivant devis et accord préalable du client.
- 5 - **Toutes les demandes pendant la période de garantie de l'appareil devront être faites auprès de l'entreprise qui vous a vendu celui-ci.**
- 6 - **Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter de la date du premier entretien. Il se poursuivra ensuite par tacite reconduction par périodes de 1 an** sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, en respectant un préavis d'un mois avant la fin de la période en cours notifiée par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

Complément aux Conditions Générales pour LES POELES A GRANULES UNIQUEMENT

- 1 - **Le réservoir à granulés devra être vidé au maximum avant l'arrivée du Technicien**
➤ **Dans le cas contraire : la vis sans fin ne sera pas démontée et l'entretien sera facturé 80,00 € TTC au lieu de 110,00 € TTC**
- 2 - **Description de l'entretien du poêle à granulés**
 - 1- Dépose de la culasse
 - 2- Nettoyage de la sonde de température du foyer
 - 3- Nettoyage de toutes les pièces de fumée, ramonage des échangeurs
 - 4- Démontage et nettoyage de l'extracteur de fumée et remplacement de son joint
 - 5- Nettoyage de la bougie
 - 6- Vérification des différents joints
 - 7- Vérifications des alimentations électriques et resserrage des borniers
 - 8- Dépoussiérage
 - 9- Nettoyage de la trémie, du réservoir à granulés et dépose, nettoyage, graissage de la vis sans fin
 - 10- Mise à jour logiciel si disponible
 - 11- Réglage de la programmation et réglage de l'heure
 - 12- Vérification du bon fonctionnement de la machine, des différents éléments électroniques : Relais Fan Auger
 - 13- Réglage du moteur de combustion
 - 14- Établissement d'un rapport de visite, incluant les travaux à réaliser, les réponses aux éventuelles remarques du client, ainsi que les recommandations nécessaires au bon fonctionnement de l'installation

Fait à :

Date

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé, bon pour accord »